

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Présents : Serge BARTHES, Daniel SALDANA, Olivier MEROU, Guy GALINIER, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

Absents excusés : Michel PERCHERON, Anne HIRTZIG, Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES.

Procurations : Michel PERCHERON à Daniel SALDANA, Sonia DEFFRENNES à Thierry LANDUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LANDUREAU

Ouverture de la séance : 20h20

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/03/2024.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du compte de gestion 2023.

Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice puis visé et certifié par Monsieur le Maire.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

3/ Vote du compte administratif 2023.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et les décisions modificatives d'un même exercice.

Monsieur le Maire donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Daniel SALDANA, afin de présenter le compte administratif 2023 qui est conforme avec le compte de gestion.

Le compte administratif peut se résumer comme suit :

- en section de fonctionnement un total de dépenses de 246 207,54 €
un total de recettes de 370 267,62 €
- en section d'investissement un total de dépenses de 248 484,26 €
un total de recettes de 182 865,62 €

Soit un total cumulé en dépenses de 494 691,80 € et en recettes de 553 133,24 €.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

4/ Affectation du résultat 2023.

Excédent de fonctionnement : 124 060, 08 € auquel s'ajoute le résultat de 2022 pour un total de 344 524,50 €. Il faut tenir compte d'un déficit cumulé d'investissement d'un montant de 148 926.06 € et d'un reste à réaliser d'un montant de 186 810,15 €.

Ce qui donne la somme de 8 788,29 € qui sera affectée au budget primitif 2024.

Vote à l'unanimité.

5/ Vote des taux d'imposition 2024.

Une augmentation est prévue cette année, à savoir :

- La taxe foncière bâti passe de 37,19 à 38,19 € ;
- La taxe foncière non bâti de 79,22 à 80,22 % ;
- La taxe d'habitation de 14,42 à 14,77 %.

Vote à l'unanimité.

6/ Vote du budget primitif 2024.

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 288 959,29 € et en investissement à 429 039,21 €.

Présents : 6

Procurations : 2

Suffrages exprimés : 8

Vote pour : 8

Le budget primitif est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Serge BARTHES

